

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kim-hains-brousseau-csssh-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/9d336cf9fdc8d604559afb25)
<https://www.cadre21.org/membres/9d336cf9fdc8d604559afb25>

Date d'obtention : 2024-12-06 14:11:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime.
2. Évaluer l'incident.
3. Vérifier l'information.
4. Parler au jeune investigateur.

L'intervenant doit prendre la trousse, l'ouvrir et suivre les étapes de la démarche d'intervention Sexto. L'intervenant peut également utiliser l'aide-mémoire des étapes de la démarche d'intervention afin de s'assurer de compléter chacune des étapes suggérées.

En aucun temps au cours de son intervention l'intervenant ne doit chercher à consulter les images. La description reçue de celles-ci, recueillie à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident, suffit pour déterminer si ces images correspondent à de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que le protocole Sexto est un outil nécessaire afin de d'intervenir dans notre milieu scolaire. Que nous ne sommes pas tenu d'effectuer le mandat des policiers et qu'il est nécessaire d'effectuer une évaluation complète de la situation afin d'identifier si nous faisons face à un acte malveillant ou non.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape 3, qui est de vérifier l'information. C'est cette étape qui me semble la plus délicate car il est possible de ne pas avoir été en mesure de recueillir toutes les informations pertinentes en lien avec l'événement. Donc s'il nous manque des informations, il sera plus difficile de vérifier l'information de façon adéquate.